

**2M SPORT**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATION**  
**AU CAPITAL DE 5 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : LIEUDIT COTE DU CASSE**  
**47300 PUJOLS**  
**840 606 644 RCS AGEN**

---

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 AOUT 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le treize août, à dix heures, Monsieur Maxime MANSILHA,** demeurant Route de Callongues - Fontayne 47300 VILLENEUVE SUR LOT, propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2M SPORT,

**Associé unique et liquidateur de ladite Société,**

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- à la modification de l'adresse du siège social suite à une décision administrative,
- à la modification corrélative des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associé unique prenant acte que l'adresse du siège social a été renommée suivant une décision administrative du Conseil Municipal de PUJOLS le 08 juillet 2019, décide de modifier l'adresse du siège social de lieudit Cote Du Casse 47300 PUJOLS à 10 Avenue d'Agen, 47300 PUJOLS, et ce à compter de ce jour.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé : **10 Avenue d'Agen, 47300 PUJOLS.** »


Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME RÉOLUTION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Maxime MANSILHA

DocuSigned by:  
  
69A11A3ED19842C...